



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

V
/

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, le 15 septembre 2023

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE SUR LA COMMUNE DE LA MILESSÉ

SCRUTIN DU 26 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE 2023 EN CAS DE SECOND TOUR CONVOCATION DES ÉLECTEURS – DÉPÔT DES CANDIDATURES

En raison de la démission du maire et de 4 conseillers au sein du conseil municipal, une élection municipale partielle intégrale aura lieu les **dimanches 26 novembre et 3 décembre 2023 (en cas de second tour)**, afin de renouveler en totalité le conseil municipal de la commune de La Milesse, soit 23 conseillers municipaux, dont 1 conseiller communautaire (appelé à représenter la commune de La Milesse au sein de l'organe délibérant de la communauté urbaine Le Mans Métropole).

Le régime électoral étant celui des communes de plus de 1000 habitants, l'élection se fera au scrutin de liste à deux tours.

Les candidatures seront recevables à la Préfecture de la Sarthe (bureau des élections – porte 9 – rez-de-chaussée) aux dates et heures suivantes :

Pour le premier tour de scrutin :

- Les mardi 7 novembre et mercredi 8 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- Le jeudi 9 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 précises.

Pour le second tour de scrutin (si nécessaire) :

- Le lundi 27 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- Le mardi 28 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 précises.

La prise de rendez-vous pour le dépôt des candidatures est conseillée, aux numéros de téléphone suivants :
Préfecture de la Sarthe 02.43.39.71.02/02.43.39.71.21

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus aux mêmes numéros.

Les documents nécessaires à l'établissement de la candidature d'une liste sont en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.sarthe.gouv.fr/Accueil/Politiques publiques/Elections et Citoyenneté/Elections politiques/Elections municipales partielles 2020-2026/Déclaration de candidature/Communes de 1000 habitants et plus.](http://www.sarthe.gouv.fr/Accueil/Politiques_publicques/Elections_et_Citoyenneté/Elections_politiques/Elections_municipales_partielles_2020-2026/Déclaration_de_candidature/Communes_de_1000_habitants_et_plus)